



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 6 juillet 2023

Signature de la convention ORT - Opération de Revitalisation de Territoire pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Opération de revitalisation de territoire (ORT)

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

C'est un outil nouveau à disposition des collectivités locales.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics.

*La préfète des Vosges, la Région Grand Est, le Conseil départemental des Vosges, l'Établissement public foncier de Grand Est et les différents communes : la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la commune de Saint-Dié-des-Vosges, la commune de Plainfaing, la commune de Fraize, la commune de Raon l'Étape ont signé la convention ORT pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ce **jeudi 6 juillet à la mairie de Fraize**.*

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges qui rassemble une ville lauréate du programme Action Coeur de Ville, à savoir Saint-Dié-des-Vosges et trois petites villes de demain : Raon l'Étape, Fraize, Plainfaing.

Raon l'Étape et Fraize-Plainfaing sont les « portes d'entrée » du territoire de l'Agglomération et jouent à ce titre un rôle essentiel.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex



Le périmètre Action Coeur de Ville de Saint-Dié-des-Vosges a été transformé en périmètre ORT

Les 222 territoires du programme national Action Coeur de Ville se sont vus offrir la possibilité de rapidement transformer leur convention existante déjà signée en ORT. C'est dans ce cadre que la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ont bénéficié de l'ORT .

Les Petites Villes de Demain : Raon l'Étape, Fraize, Plainfaing

Les communes de Fraize, Plainfaing et Raon l'Étape ont, quant à elles, souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain selon les termes de la convention d'adhésion signée le 11 octobre 2021. Raon l'Étape a par ailleurs été lauréate du dispositif local de revitalisation des bourgs-centres en 2018 dans le cadre d'une initiative commune État/Département.

Les programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain ont vocation à :

- décliner par orientation stratégique des actions opérationnelles au sein des villes-centres et petites villes pour accélérer leur transformation à moyen et à long termes, et ce tant au service du renforcement de leurs fonctions de centralités qu'au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentours.

- Cette dynamique de projet s'inscrit dans une trajectoire résolument engagée dans la transition écologique.

La convention cadre doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins .

La convention ORT 2021 - 2026 précise l'ensemble des moyens existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le contenu de la convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle.

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr